



RAPPORT DE REPERAGE DU PLOMB AVANT DEMOLITION



Bien situé au :	8 rue de la République – 71450 BLANZY Parcelles cadastrales 190 et 252
Type de bâtiment :	Maison d'habitation et sa dépendance (garages, atelier, caves)
Projet de travaux :	Démolition
Obligations :	Aucune, absence de revêtement contenant du plomb
Propriétaire :	DREAL Bourgogne Franche Comté – 5, voie Gisèle Halimi – 25005 BESANCON Cedex
Donneur d'ordre :	DREAL Bourgogne Franche Comté – 5, voie Gisèle Halimi – 25005 BESANCON Cedex
Date d'intervention :	3 juillet 2025
Date du rapport :	18 juillet 2025
Référence rapport	« 71-Blanzay-DREAL-PbDémol-MaisonParcelles190-252-18.07.25 »
Validité du rapport :	Uniquement dans le cadre de la démolition définis dans chapitre « périmètre de la mission »
Appareil utilisé :	Fluorescence X (détail dans chapitre désignation de l'appareil)

CONCLUSION <i>Détails au chapitre correspondant</i>	Présence de revêtement contenant du plomb :	☐ OUI ☒ NON
	Présence de plomb métal :	☐ OUI ☒ NON

Autorisation d'émission :
SARTORI Johann

L'Opérateur de repérage :
SARTORI Johann

SARDIAG
Diagnostics Amiante, Plomb, Travaux, Démolition
15 Rue du Prânet – ZA du Velard 2
71370 OUROUX SUR SAONE
Tél: 03.85.47.45.91
Siret : 501 003 024 0020 - APE : 7120B

Nota Toute reproduction ou diffusion de ce document (hormis le donneur d'ordre) est interdite sans autorisation de la société SARDIAG SARL. Les rapports restent la propriété de la société SARDIAG SARL jusqu'au règlement complet des honoraires ; ils ne pourront être utilisés par le client avant leur règlement intégral (clause de réserve de propriété – loi 80-335 du 12.05.80). L'utilisation à titre consultatif du présent rapport ne peut être faite que dans son intégralité.



SOMMAIRE

GENERALITES	3
Textes de références :	3
Objectif de l'intervention :	3
Limites et validité :	3
Méthodologie, extraits de la norme :	3
Désignation de l'entreprise :	4
Désignation de l'appareil :	5
Désignation du laboratoire ayant effectué les éventuelles analyses plomb :	5
Désignation de l'opérateur :	5
DESCRIPTION DU BATIMENT	6
Désignation de l'Immeuble :	6
Périmètre / Description des travaux :	6
Description des parties d'immeubles contrôlées et non contrôlées :	7
Documents transmis :	7
Personnes présentes lors du repérage :	7
CONCLUSION DU REPERAGE	8
RESULTATS DE LA RECHERCHE :	8
Détail des revêtements contenant du plomb :	8
Présence de Plomb métal :	8
Conseils suite à la présence de plomb, hors cadre de la mission :	8
ANNEXES	9
Plan de masse :	9
Plan de repérage Dépendances RDC, RDC, R+1 :	10
Plan de repérage Habitation R-1 :	11
Plan de repérage Habitation RDC :	12
Plan de repérage Habitation R+1 :	13
Détails des mesures sur site :	14
Attestation sur l'honneur :	20
Attestation d'assurance :	20
Certificat de compétence :	22
Certificat correspondant à notre appareil :	23

GENERALITES

Textes de références :

- Code du travail : Principes généraux de prévention, Prévention du risque chimique et CMR
- Norme NF X 46 031 d'avril 2008 relative à l'analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb
- Norme NFX 46-032 de juin 2021 : Repérage plomb – Recherche de plomb avant travaux dans les revêtements et matériaux et produits de construction

Objectif de l'intervention :

L'objet de ce rapport est d'identifier les revêtements, matériaux et produits contenant du plomb susceptibles d'être altérés au cours des travaux de rénovation/réhabilitation ou de démolition, définis préalablement à la mission. L'altération de ces matériaux peut présenter un risque d'exposition au plomb des intervenants et doit être évalué le plus en amont possible du début des travaux.

Le PVC, le polystyrène, les carrelages et faïences sont exclus du repérage car jugés non pertinent au regard du faible potentiel d'émission de poussières de plomb de ces matériaux.

Nota : Ce diagnostic n'est ni un Constat de Risque d'Exposition au Plomb ni un Diagnostic du Risque d'Intoxication au Plomb, qui relèvent des obligations prévues par le Code de la Santé Publique.

Limites et validité :

- Le présent rapport a été réalisé à la demande du donneur d'ordre; toute autre utilisation de ce document par une tierce personne autre que le donneur d'ordre est interdite et notamment lors de transactions immobilières futures
- La société SARDIAG SARL ne saurait engager sa responsabilité notamment soit en cas de travaux mettant à jour des matériaux non accessibles visuellement lors du contrôle soit en cas d'intégration de matériaux anciens
- Toute reproduction de ce document (hormis le donneur d'ordre) est interdite sans autorisation de la société SARDIAG SARL.
- Ce rapport de diagnostic plomb avant travaux n'est pas un constat de risque d'exposition au plomb et ne peut donc pas être utilisé dans le cadre d'une vente.

Méthodologie, extraits de la norme :

Identification des locaux

L'opérateur de repérage effectue une visite du bâtiment suivant le périmètre de repérage. Il dresse la liste détaillée :

- des locaux (bureaux, pièces d'habitation, sanitaires, espaces de stockage et de production,
- circulations, etc.) ;
- des ouvrages extérieurs (façades, couvertures, clôtures, etc.).
- dans une cage d'escalier : un palier ou une volée d'escalier, sont considérés comme des locaux distincts ;
- une gaine d'ascenseur est considérée comme un local.

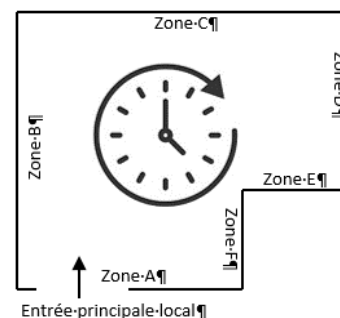
L'opérateur de repérage doit respecter l'identification des bâtiments et locaux transmise par le donneur d'ordre, si elle existe.

L'opérateur de repérage dresse la liste des locaux ou parties de locaux non visités et en justifie la raison.

Identification des zones

L'opérateur de repérage divise chaque local ou ouvrage extérieur en plusieurs zones qu'il identifie sur le plan. Pour les locaux, ces zones correspondent généralement à leurs différentes faces.

Exemple : À chaque zone peut être attribuée une lettre (A, B, C, ...), le sens de lecture étant celui des aiguilles d'une montre. Le mur d'entrée dans le local est ainsi noté A, le suivant à gauche B, etc.



Identification des unités de repérage

Une unité de repérage se définit à minima avec les critères suivants : le niveau (rez-de-chaussée, étage X...) ; le local ; la zone ; produit ou matériau ; le substrat ; le revêtement. L'unité de **repérage** fait l'objet de mesures. L'opérateur dresse la liste des unités de **repérage** suivant le descriptif du programme des travaux :

- dans chaque local ;
- dans les parties communes intérieures et extérieures ;
- dans les escaliers ;
- au niveau de la couverture.

Peut (peuvent) constituer une seule et même unité de **repérage** :

- l'ensemble des plinthes d'un même local (unité de **repérage** continue) ;
- l'ensemble des boiseries, décorations d'un même local (unité de **repérage** continue ou discontinue) ;
- l'ensemble des marches et contremarches, garde-corps, balustres etc. d'un même local (unité de **repérage** continue ou discontinue) ;
- l'ensemble des modénatures d'une façade (unité de **repérage** discontinue).

Chaque face d'éléments de construction communs à au moins deux zones de locaux différents (notamment portes, fenêtres, cloisons mobiles...) est une unité de **repérage**. En fonction du programme de travail, chaque unité de **repérage** doit être rattachée à un local.

Méthodes d'analyse

Les unités de **repérage** sont mesurées avec un appareil portable à fluorescence X capable d'analyser au moins la raie K du plomb dans le spectre de fluorescence émis en réponse par le matériau. L'âge de la source doit être inférieur à la durée maximale d'utilisation de la source prévue par le fabricant de l'appareil. Les résultats de mesures (M) sont enregistrés et restitués avec leur incertitude de mesure (I) sous la forme suivante : M (mg/cm²) $\pm$ I (mg/cm²). À défaut d'avoir une incertitude par mesure, l'opérateur indiquera dans son rapport la tolérance résultant des données constructrices en fonction du substrat.



Analyse physico-chimique

Lorsque l'opérateur de repérage ne peut pas réaliser de mesures in situ par fluorescence X, il effectue un prélèvement pour analyse chimique, il réalise ce prélèvement sur une surface suffisante.

Restitution de la mission de repérage

À l'issue des différentes étapes de repérage in situ, l'opérateur de repérage établit un rapport de repérage.

Désignation de l'entreprise :

Entreprise :	<u>SARDIAG SARL</u>
Adresse :	15 rue du Pranet – ZA du Velard – 71370 OUROUX S/S
Tél. /fax :	03 85 47 45 91
Identification de l'entreprise : SIRET :	501 003 024 00020
Attestation d'assurance SMABTP:	H46460Z7302001/001 574101/28 visible en Annexe

Désignation de l'appareil :

Autorisation de détention ASN :	T710324
Appareil / N° série :	NITON XLP 300 / N° 12394
Source N° :	V4-257
Radionucléide :	Cd 109
Activité :	850 MBq
N° des étalons :	NITON P/N 500-934 : SRM 2570 à 75

Désignation du laboratoire ayant effectué les éventuelles analyses plomb :

Entreprise compétente :	ITGA Laboratoire amiante Nord-Est
Adresse :	Parc Plaza Bâtiment D - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ
Tél. /fax :	03.80.48.25.92
Accréditation du programme 144 du COFRAC	1-5971 rev. 6

Désignation de l'opérateur :

Opérateur :	M. SARTORI Johann : opérateur de repérage
N° de certification DEKRA :	DTI 2167
N° de certificat de formation de Personne Compétente en Radioprotection :	RP C&S Session PCR/111/170703

DESCRIPTION DU BATIMENT

Désignation de l'Immeuble :

Le bâtiment concerné est une maison individuelle et sa dépendance situées au 8, rue de la république à Blanzly sur les parcelles cadastrales 190 et 252 :



- Description du bâtiment :

Année de construction : Non communiqué

Nombre de niveaux du lot : 3

Travaux de réaménagement (année) : Non communiqué

Présence de doublage : oui ☐ non ☒

- Appréciation générale sur le bâtiment :

Remarques : Bâtiment clos et couvert.

- Occupation des locaux :

Le présent rapport est établi conformément à l'état des lieux le jour de la visite.

Evacuation du bâtiment : oui ☒ non ☐

Enlèvement des mobiliers : oui ☒ non ☐

Périmètre / Description des travaux :

Le présent rapport est limité exclusivement aux zones accessibles détaillées ci-dessous du projet de démolition complète du bâtiment et de son annexe.

Description des parties d'immeubles contrôlées et non contrôlées :

Etage	Locaux visités, zones homogènes	Travaux	Locaux non visités (motif) Zones non accessibles (remarques)
R-1	Habitation : cave 4 Dépendances : caves 1, 2, 3	Démolition	- Réseaux VRD enterrés et non accessibles
RDC	Habitation : Cuisine, circulation, entrée, salon, WC, SDB, chambres 1 et 2, Rgt 1, Rgt 2 Dépendances : Garages G1, G2, atelier		
R+1	Habitation : Cuisine 2, SDB 2, WC 2, chambres 3 et 4 Dépendances : Combles		
R+2	Habitation : Combles		

Documents transmis :

- Documents graphiques : oui ☐ non ☒
- Rapport plomb précédents : oui ☐ non ☒

Référence : /

Analyse du rapport, remarque(s) :

- Absence du CCTP : Cahier des Clauses Techniques et Particulières.

Personnes présentes lors du repérage :

L'intervention a été réalisée sans accompagnateur.

CONCLUSION DU REPERAGE

RESULTATS DE LA RECHERCHE :

Présence de revêtement contenant du plomb :	☐ OUI ☒ NON
Présence de plomb métal :	☐ OUI ☒ NON

NOTA : Le PVC, le polystyrène, les carrelages et faïences sont exclus du repérage car jugés non pertinent au regard du faible potentiel d'émission de poussières de plomb de ces matériaux.

Détail des revêtements contenant du plomb :

○ / :	/
	mg/cm ²

Présence de Plomb métal :

○ / :	/
-------	---

Conseils suite à la présence de plomb, hors cadre de la mission :

Suivre le guide de l'OPPBTP « traitement des peintures au plomb » de 2015.

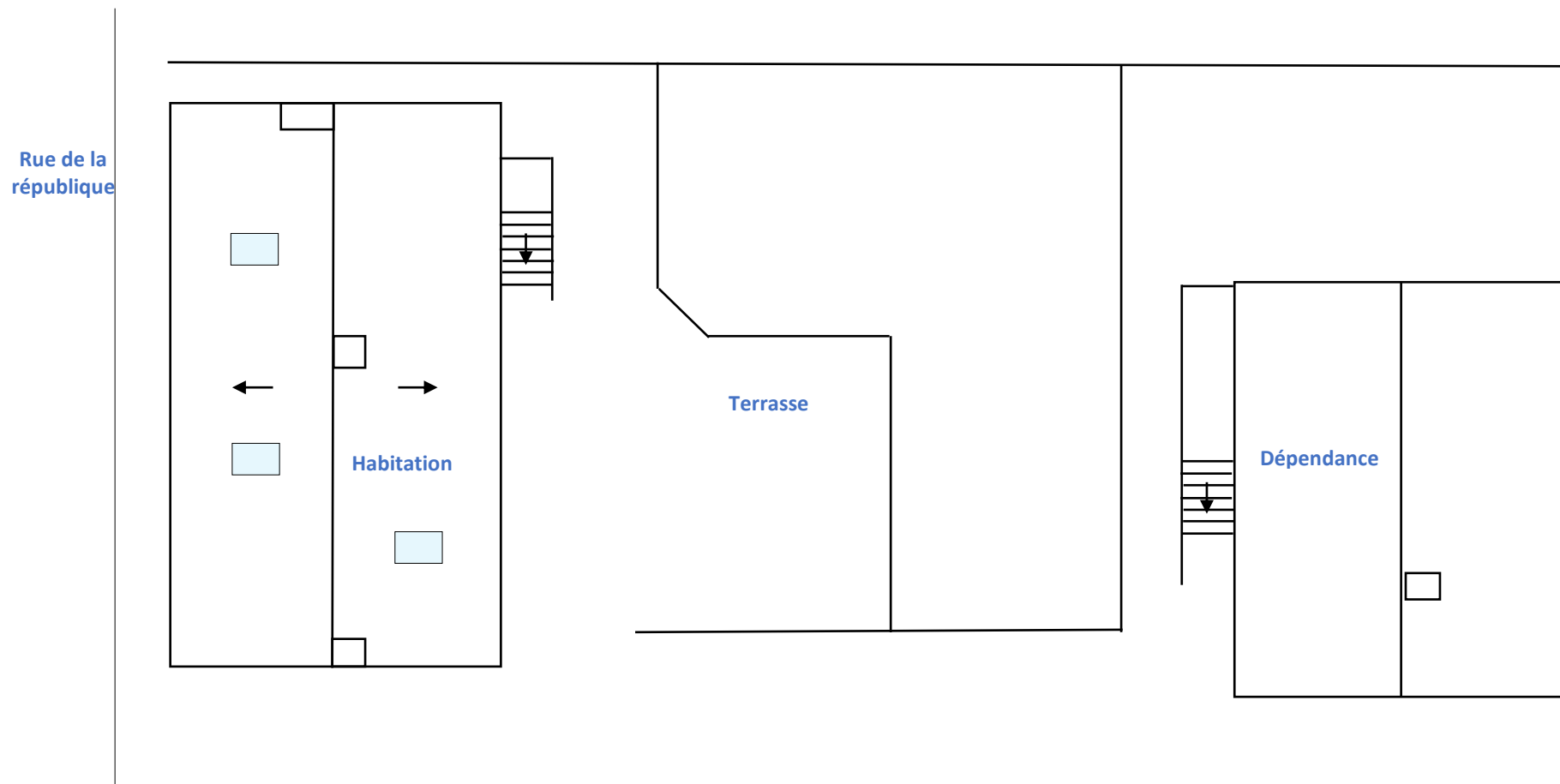
Il énumère les textes de loi et prévoit des modes opératoires concrets pour notamment le recouvrement, l'enlèvement complet de l'élément et le retrait par décapage, ponçage, grenailage ou sablage.

Voici quelques textes du code du travail à prendre en compte, lors d'exposition au plomb :

- R4412-149 fixe la VLEP d'exposition au plomb de 0.1 mg par cm³ d'air sur 8h de travail,
- R4412-156 et 157 prévoit des vestiaires vêtements de travail et des vestiaires vêtements de ville séparés par des douches
- R4412-158 les travailleurs ne mangent pas et ne fument pas en vêtement de travail
- R4412-160 oblige à un suivi médical renforcé des travailleurs si la concentration en plomb dans l'air est supérieur à 0.05 mg/cm³ d'air sur 8h ou si une plombémie est supérieure à 200µg/l de sang pour les hommes et 100µg/l de sang pour les femmes

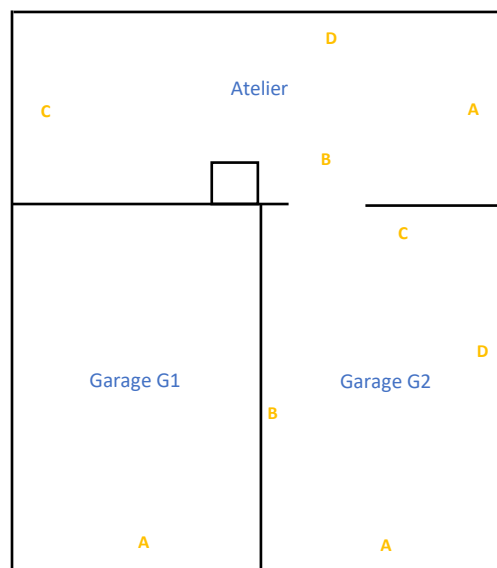
ANNEXES

Plan de masse :

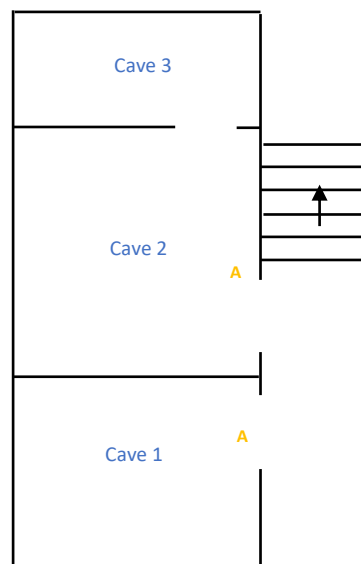


Plan de repérage Dépendances RDC, RDC, R+1 :

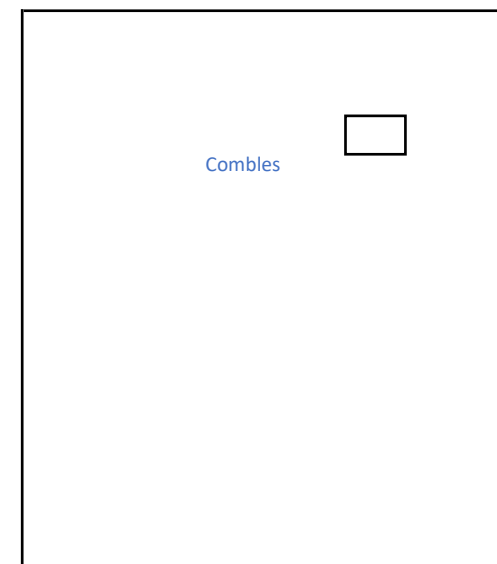
RDC :



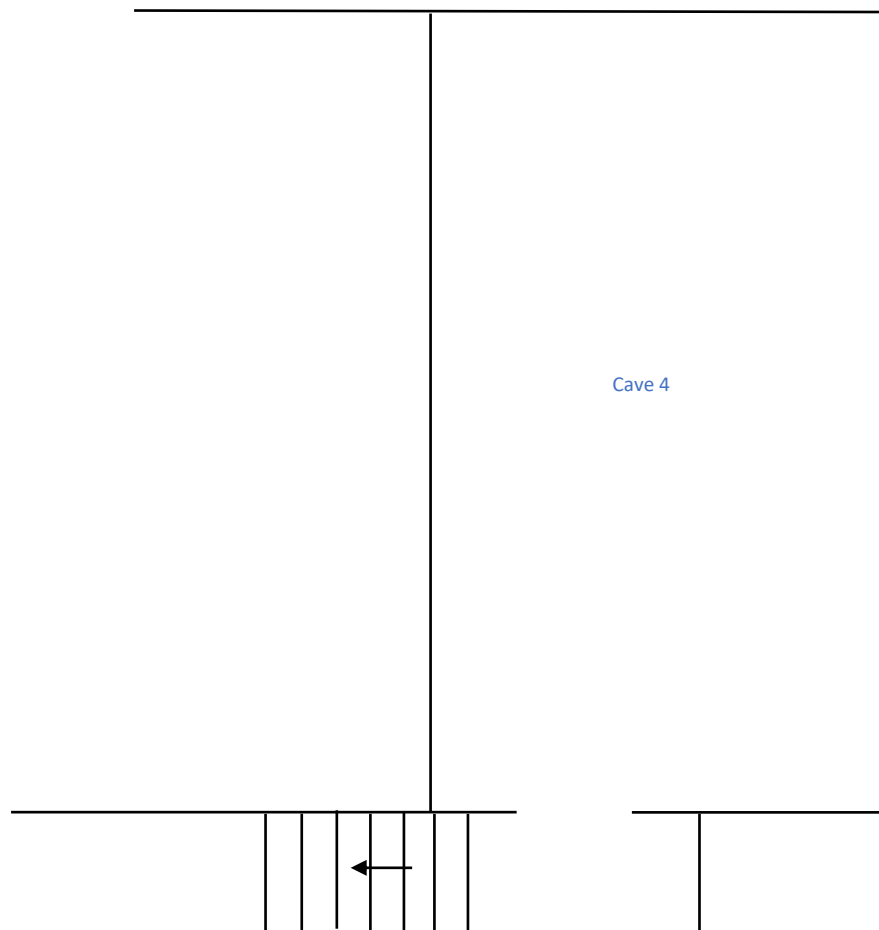
R+1 :



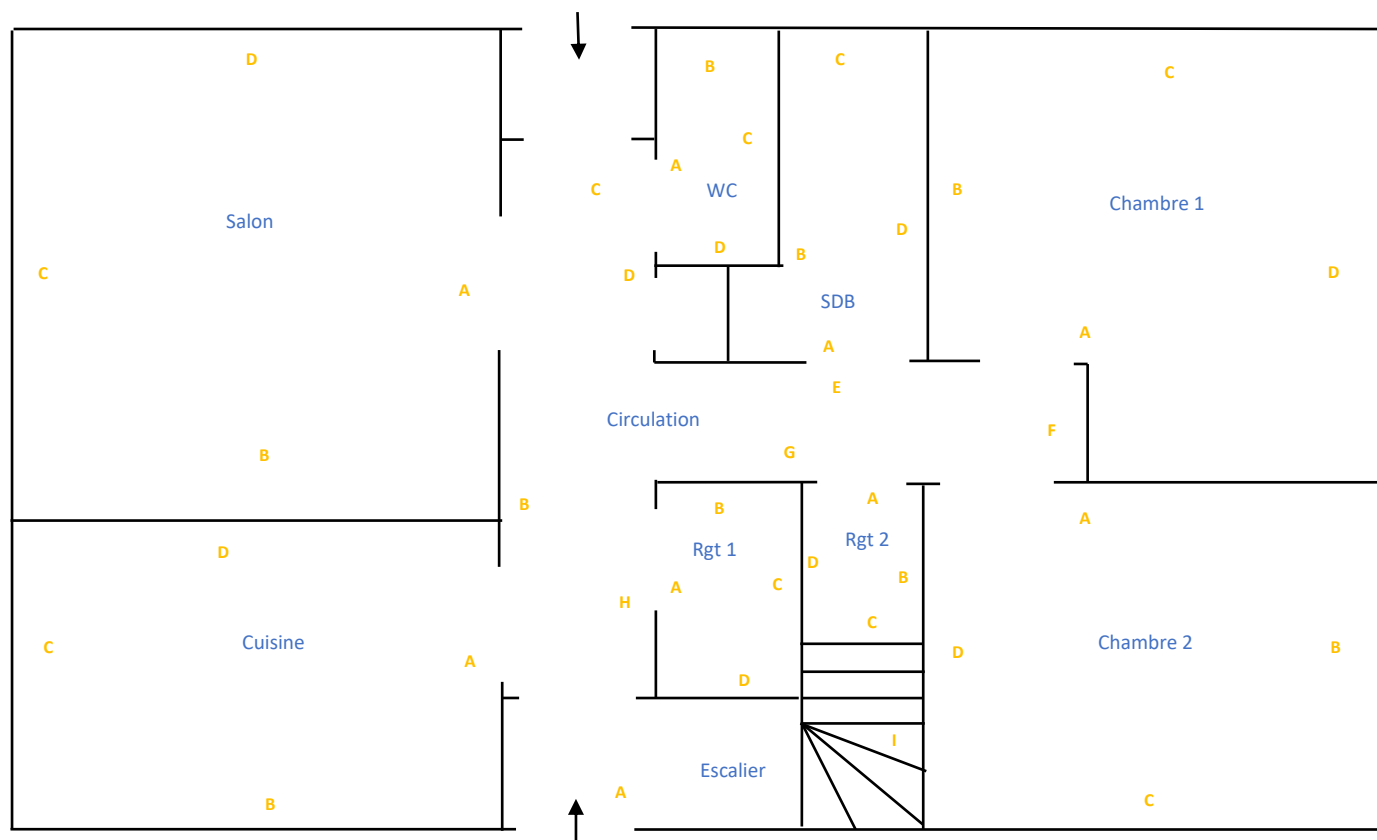
R+1 :



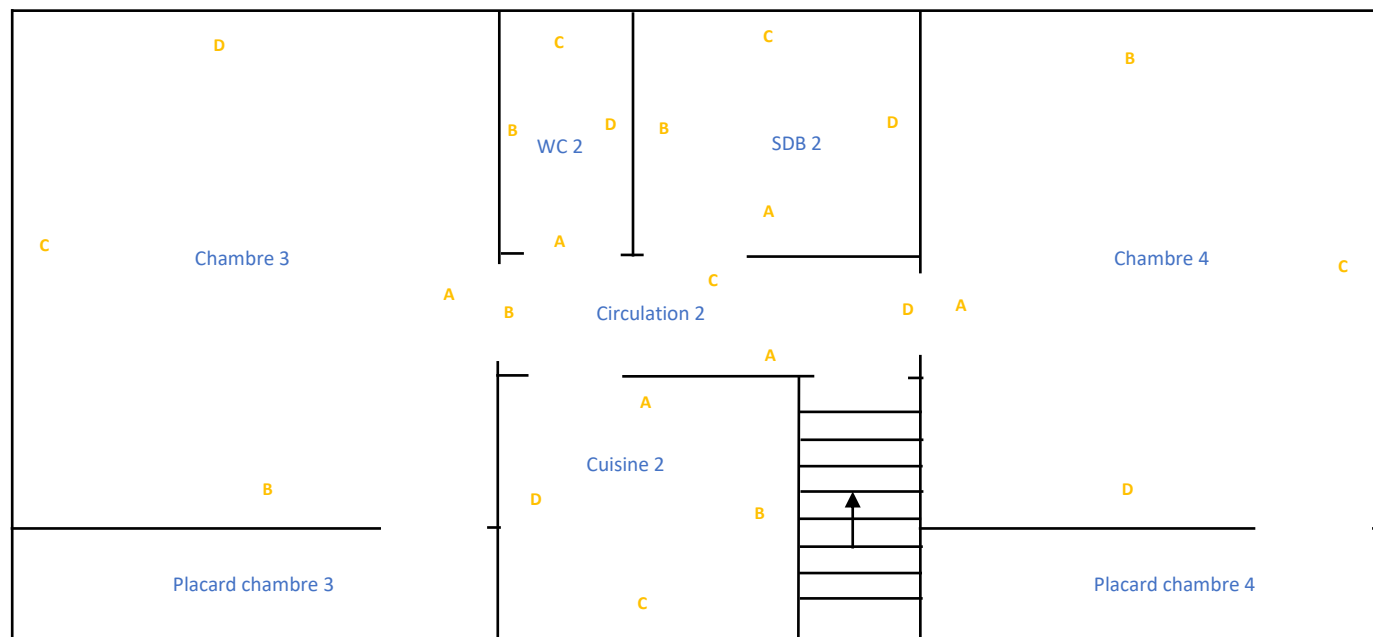
Plan de repérage Habitation R-1 :



Plan de repérage Habitation RDC :



Plan de repérage Habitation R+1 :



Nota : les croquis de repérage sont réalisés uniquement dans le but d'indiquer la localisation des locaux concernés par les mesures **et sont réservés à cet usage exclusif** : ces croquis ne sont ni cotés ni à l'échelle, les dimensions représentées sont purement indicatives.

Détails des mesures sur site :

N°	Local	Zone	Unités diagnostics	Revêtement	Substrat	Localisation	Concentrat. (mg/cm²)
Calibrage :							1,00
1	Garage G1		Murs / plafond	Sans	Sans		NM
2			Ouvrant porte	Peinture	Bois		0,00
3				Peinture			0,00
4			Rail porte	Peinture	Bois		0,00
5				Peinture			0,00
6	Garage G2		Murs / plafond	Sans	Sans		NM
7			Ouvrant porte	Peinture	Bois		0,00
8				Peinture			0,00
9			Rail porte	Peinture	Bois		0,00
10				Peinture			0,00
11		D	Châssis métallique	Peinture	Métal		0,00
12				Peinture			0,00
13		D	Volets	Peinture	Bois		0,00
14				Peinture			0,00
15	Atelier		Murs / plafond	Sans	Sans		NM
16			Ouvrant porte	Peinture	Bois		0,00
17				Peinture			0,00
18			Dormant porte	Peinture	Bois		0,00
19				Peinture			0,00
20		D	Châssis métallique	Peinture	Métal		0,00
21				Peinture			0,00
22		D	Volets	Peinture	Bois		0,00
23				Peinture			0,00
24	Cave 1		Murs / plafond	Sans	Sans		NM
25			Ouvrant porte	Peinture	Métal		0,00
26				Peinture			0,00
27			Dormant porte	Peinture	Métal		0,00
28				Peinture			0,00
29	Cave 2		Murs / plafond	Sans	Sans		NM
30			Ouvrant porte	Peinture	Métal		0,00
31				Peinture			0,00
32			Dormant porte	Peinture	Métal		0,00
33				Peinture			0,00
34	Extérieur		Façades dépendances	Sans	Ciment		NM
35			Descentes d'EP	Peinture	Métal		0,00
36				Peinture			0,00
37			Façades maisons	Peinture	Ciment		0,00
38				Peinture			0,00
39			Façades maisons	Peinture	Ciment		0,00
40				Peinture			0,00
41			Façades maisons	Peinture	Ciment		0,00
42				Peinture			0,00
43			Portail	Peinture	Métal		0,00
44				Peinture			0,00
45			Gards corps	Peinture	Métal		0,00
46				Peinture			0,00
47			Portillon	Peinture	Métal		0,00
48				Peinture			0,00
49	Cuisine RDC	A	Mur	Peinture	Plâtre	<1m	0,00
50				Peinture		>1m	0,00
51		B	Mur	Peinture	Plâtre	<1m	0,00
52				Peinture		>1m	0,00
53		C	Mur	Peinture	Plâtre	<1m	0,00

54				Peinture		>1m	0,00	
55		D	Mur	Peinture	Plâtre	<1m	0,00	
56				Peinture		>1m	0,00	
57			Plinthes	Sans	Carrelage		NM	
58			Plafond	Peinture	Plâtre		0,00	
59				Peinture			0,00	
60		A	Ouvrant porte	Peinture	Bois		0,00	
61				Peinture			0,00	
62		A	Dormant porte	Peinture	Bois		0,00	
63				Peinture			0,00	
64		D	Ouvrants fenêtre	Peinture	Bois		0,00	
65				Peinture			0,00	
66		D	Dormant fenêtre	Peinture	Bois		0,00	
67				Peinture			0,00	
68		D	Volets	Peinture	Métal		0,00	
69				Peinture			0,00	
70		D	Radiateur	Peinture	Métal		0,00	
71				Peinture			0,00	
72		Escalier / circulation	A	Mur	Peinture	Plâtre	<1m	0,00
73					Peinture		>1m	0,00
74			B	Mur	Peinture	Plâtre	<1m	0,00
75				Peinture		>1m	0,00	
76	C		Mur	Peinture	Plâtre	<1m	0,00	
77				Peinture		>1m	0,00	
78	D		Mur	Peinture	Plâtre	<1m	0,00	
79				Peinture		>1m	0,00	
80	E		Mur	Peinture	Plâtre	<1m	0,00	
81				Peinture		>1m	0,00	
82	F		Mur	Peinture	Plâtre	<1m	0,00	
83				Peinture		>1m	0,00	
84	G		Mur	Peinture	Plâtre	<1m	0,00	
85				Peinture		>1m	0,00	
86	H		Mur	Peinture	Plâtre	<1m	0,00	
87				Peinture		>1m	0,00	
88	I		Mur	Peinture	Plâtre	<1m	0,00	
89				Peinture		>1m	0,00	
90			Plinthes	Sans	Carrelage		NM	
91			Plafond	Peinture	Plâtre		0,00	
92				Peinture			0,00	
93	A		Ouvrant porte	Peinture	Bois		0,00	
94				Peinture			0,00	
95	A		Dormant porte	Peinture	Bois		0,00	
96				Peinture			0,00	
97	B		Ouvrant porte	Peinture	Bois		0,00	
98				Peinture			0,00	
99	B		Dormant porte	Peinture	Bois		0,00	
100				Peinture			0,00	
101	B		Ouvrant porte	Peinture	Bois		0,00	
102				Peinture			0,00	
103	B		Dormant porte	Peinture	Bois		0,00	
104				Peinture			0,00	
105	C		Ouvrant porte	Peinture	Bois		0,00	
106				Peinture			0,00	
107	C		Dormant porte	Peinture	Bois		0,00	
108				Peinture			0,00	
109	D		Ouvrant porte	Peinture	Bois		0,00	
110				Peinture			0,00	
111	D		Dormant porte	Peinture	Bois		0,00	
112				Peinture			0,00	

113		E	Ouvrant porte	Peinture	Bois		0,00
114				Peinture			0,00
115		E	Dormant porte	Peinture	Bois		0,00
116				Peinture			0,00
117		E	Ouvrant porte	Peinture	Bois		0,00
118				Peinture			0,00
119		E	Dormant porte	Peinture	Bois		0,00
120				Peinture			0,00
121		G	Ouvrant porte	Peinture	Bois		0,00
122				Peinture			0,00
123		G	Dormant porte	Peinture	Bois		0,00
124				Peinture			0,00
125		G	Ouvrant porte	Peinture	Bois		0,00
126				Peinture			0,00
127		G	Dormant porte	Peinture	Bois		0,00
128				Peinture			0,00
129		H	Ouvrant porte	Peinture	Bois		0,00
130				Peinture			0,00
131		H	Dormant porte	Peinture	Bois		0,00
132				Peinture			0,00
133	Salon RDC	A	Mur	Peinture	Plâtre	<1m	0,00
134				Peinture		>1m	0,00
135		B	Mur	Peinture	Plâtre	<1m	0,00
136				Peinture		>1m	0,00
137		C	Mur	Peinture	Plâtre	<1m	0,00
138				Peinture		>1m	0,00
139		D	Mur	Peinture	Plâtre	<1m	0,00
140				Peinture		>1m	0,00
141			Plinthes	Sans	Carrelage		NM
142			Plafond	Peinture	Plâtre		0,00
143				Peinture			0,00
144		A	Ouvrant porte	Peinture	Bois		0,00
145				Peinture			0,00
146		A	Dormant porte	Peinture	Bois		0,00
147				Peinture			0,00
148		D	Ouvrants fenêtre	Peinture	Bois		0,00
149				Peinture			0,00
150		D	Dormant fenêtre	Peinture	Bois		0,00
151				Peinture			0,00
152		D	Volets	Peinture	Métal		0,00
153				Peinture			0,00
154		D	Radiateur	Peinture	Métal		0,00
155				Peinture			0,00
156	WC RDC	A	Mur	Peinture	Plâtre	<1m	0,00
157				Peinture		>1m	0,00
158		B	Mur	Peinture	Plâtre	<1m	0,00
159				Peinture		>1m	0,00
160		C	Mur	Peinture	Plâtre	<1m	0,00
161				Peinture		>1m	0,00
162		D	Mur	Peinture	Plâtre	<1m	0,00
163				Peinture		>1m	0,00
164			Plinthes	Sans	Carrelage		NM
165			Plafond	Peinture	Plâtre		0,00
166				Peinture			0,00
167		A	Ouvrant porte	Peinture	Bois		0,00
168				Peinture			0,00
169		A	Dormant porte	Peinture	Bois		0,00
170				Peinture			0,00
171		B	Ouvrants fenêtre	Peinture	Bois		0,00

172				Peinture			0,00
173		B	Dormant fenêtre	Peinture	Bois		0,00
174				Peinture			0,00
175	RGT 1	A	Mur	Peinture	Plâtre	<1m	0,04
176				Peinture		>1m	0,00
177		B	Mur	Peinture	Plâtre	<1m	0,00
178				Peinture		>1m	0,00
179		C	Mur	Peinture	Plâtre	<1m	0,00
180				Peinture		>1m	0,00
181		D	Mur	Peinture	Plâtre	<1m	0,00
182				Peinture		>1m	0,00
183			Plinthes	Sans	Carrelage		NM
184			Plafond	Peinture	Plâtre		0,00
185				Peinture			0,00
186		A	Ouvrant porte	Peinture	Bois		0,00
187				Peinture			0,00
188		A	Dormant porte	Peinture	Bois		0,00
189				Peinture			0,00
190	SDB RDC	A	Mur	Peinture	Plâtre	<1m	0,00
191				Peinture		>1m	0,00
192		B	Mur	Peinture	Plâtre	<1m	0,00
193				Peinture		>1m	0,00
194		C	Mur	Peinture	Plâtre	<1m	0,00
195				Peinture		>1m	0,00
196		D	Mur	Peinture	Plâtre	<1m	0,00
197				Peinture		>1m	0,00
198			Plinthes	Sans	Carrelage		NM
199			Plafond	Peinture	Plâtre		0,00
200				Peinture			0,00
201		A	Ouvrant porte	Peinture	Bois		0,00
202				Peinture			0,00
203		A	Dormant porte	Peinture	Bois		0,00
204				Peinture			0,00
205		C	Ouvrants fenêtre	Peinture	Bois		0,00
206				Peinture			0,00
207		C	Dormant fenêtre	Peinture	Bois		0,00
208				Peinture			0,00
209	Chambre 1	A	Mur	Peinture	Plâtre	<1m	0,00
210				Peinture		>1m	0,00
211		B	Mur	Peinture	Plâtre	<1m	0,00
212				Peinture		>1m	0,00
213		C	Mur	Peinture	Plâtre	<1m	0,00
214				Peinture		>1m	0,00
215		D	Mur	Peinture	Plâtre	<1m	0,00
216				Peinture		>1m	0,00
217			Plinthes	Peinture	Bois		0,00
218				Peinture			0,00
219			Plafond	Peinture	Plâtre		0,00
220				Peinture			0,00
221		A	Ouvrant porte	Peinture	Bois		0,00
222				Peinture			0,00
223		A	Dormant porte	Peinture	Bois		0,00
224				Peinture			0,00
225		C	Ouvrants fenêtre	Peinture	Bois		0,00
226				Peinture			0,00
227		C	Dormant fenêtre	Peinture	Bois		0,00
228				Peinture			0,00
229		C	Volets	Peinture	Métal		0,00
230				Peinture			0,00

231	Chambre 2	C	Radiateur	Peinture	Métal		0,00
232				Peinture			0,00
233		A	Mur	Peinture	Plâtre	<1m	0,00
234				Peinture		>1m	0,00
235		B	Mur	Peinture	Plâtre	<1m	0,00
236				Peinture		>1m	0,00
237		C	Mur	Peinture	Plâtre	<1m	0,00
238				Peinture		>1m	0,00
239		D	Mur	Peinture	Plâtre	<1m	0,00
240				Peinture		>1m	0,00
241			Plinthes	Peinture	Bois		0,00
242				Peinture			0,00
243			Plafond	Peinture	Plâtre		0,00
244				Peinture			0,00
245		A	Ouvrant porte	Peinture	Bois		0,00
246				Peinture			0,00
247		A	Dormant porte	Peinture	Bois		0,00
248				Peinture			0,00
249		C	Ouvrants fenêtre	Peinture	Bois		0,00
250				Peinture			0,00
251		C	Dormant fenêtre	Peinture	Bois		0,00
252				Peinture			0,00
253		C	Volets	Peinture	Métal		0,00
254				Peinture			0,00
255		C	Radiateur	Peinture	Métal		0,00
256				Peinture			0,00
257	Chambre 3	A	Mur	Peinture	Plâtre	<1m	0,00
258				Peinture		>1m	0,00
259		B	Mur	Peinture	Plâtre	<1m	0,00
260				Peinture		>1m	0,00
261		C	Mur	Peinture	Plâtre	<1m	0,00
262				Peinture		>1m	0,00
263		D	Mur	Peinture	Plâtre	<1m	0,00
264				Peinture		>1m	0,00
265			Plinthes	Peinture	Bois		0,00
266				Peinture			0,00
267			Plafond	Peinture	Plâtre		0,00
268				Peinture			0,00
269		A	Ouvrant porte	Peinture	Bois		0,00
270				Peinture			0,00
271		A	Dormant porte	Peinture	Bois		0,00
272				Peinture			0,00
273	Cuisine R+1	A	Mur	Peinture	Plâtre	<1m	0,00
274				Peinture		>1m	0,00
275		B	Mur	Peinture	Plâtre	<1m	0,00
276				Peinture		>1m	0,00
277		C	Mur	Peinture	Plâtre	<1m	0,00
278				Peinture		>1m	0,00
279		D	Mur	Peinture	Plâtre	<1m	0,00
280				Peinture		>1m	0,00
281			Plinthes	Peinture	Bois		0,00
282				Peinture			0,00
283			Plafond	Peinture	Plâtre		0,00
284				Peinture			0,00
285		A	Ouvrant porte	Peinture	Bois		0,00
286				Peinture			0,00
287		A	Dormant porte	Peinture	Bois		0,00
288				Peinture			0,00
289	WC R+1	A	Mur	Peinture	Plâtre	<1m	0,00

290				Peinture		>1m	0,00
291		B	Mur	Peinture	Plâtre	<1m	0,00
292				Peinture		>1m	0,00
293		C	Mur	Peinture	Plâtre	<1m	0,00
294				Peinture		>1m	0,00
295		D	Mur	Peinture	Plâtre	<1m	0,00
296				Peinture		>1m	0,00
297			Plinthes	Peinture	Bois		0,00
298				Peinture			0,00
299			Plafond	Peinture	Plâtre		0,00
300				Peinture			0,00
301		A	Ouvrant porte	Peinture	Bois		0,00
302				Peinture			0,00
303		A	Dormant porte	Peinture	Bois		0,00
304				Peinture			0,00
305		SDB R+1	A	Mur	Peinture	Plâtre	<1m
306				Peinture		>1m	0,00
307	B		Mur	Peinture	Plâtre	<1m	0,00
308				Peinture		>1m	0,00
309	C		Mur	Peinture	Plâtre	<1m	0,00
310				Peinture		>1m	0,00
311	D		Mur	Peinture	Plâtre	<1m	0,00
312				Peinture		>1m	0,00
313			Plinthes	Peinture	Bois		0,00
314				Peinture			0,00
315			Plafond	Peinture	Plâtre		0,00
316				Peinture			0,00
317	A		Ouvrant porte	Peinture	Bois		0,00
318				Peinture			0,00
319	A		Dormant porte	Peinture	Bois		0,00
320				Peinture			0,00
321	Chambre 4	A	Mur	Peinture	Plâtre	<1m	0,00
322				Peinture		>1m	0,00
323		B	Mur	Peinture	Plâtre	<1m	0,00
324				Peinture		>1m	0,00
325		C	Mur	Peinture	Plâtre	<1m	0,00
326				Peinture		>1m	0,00
327		D	Mur	Peinture	Plâtre	<1m	0,00
328				Peinture		>1m	0,00
329			Plinthes	Peinture	Bois		0,00
330				Peinture			0,00
331			Plafond	Peinture	Plâtre		0,00
332				Peinture			0,00
333		A	Ouvrant porte	Peinture	Bois		0,00
334				Peinture			0,00
335		A	Dormant porte	Peinture	Bois		0,00
336				Peinture			0,00
Calibrage :							1,00

Attestation sur l'honneur :

Je soussigné SARTORI Johann, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

J'atteste également disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier.

Conformément à l'exigence de l'article R 271-3 du même code, j'atteste n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à moi, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir le présent diagnostic.

SARDIAG
Diagnostics Amiante, Plomb, Travaux, Démolition
15 Rue du Prânet - ZA du Velard 2
71370 OUROUX SUR SAONE
Tel: 03.85.47.45.91
Siret : 501 003 024 0020- APE : 7120B

Attestation d'assurance :



Notre référence à rappeler
dans toute correspondance :

N° assuré : H46460Z
N° contrat : 7302001 / 001 574101/28
N° SIREN : 501003024

Pour tout renseignement contacter :
SMABTP DIJON
CS 50270
2 BIS AVENUE MARBOTTE
21002 DIJON CEDEX
Tél. : 01.58.01.34.00
Courriel : maud_plousey@smabtp.fr

SARDIAG
15 RUE DU PRANET
ZA DU VELARD
71370 OUROUX SUR SAONE



Attestation d'assurance

Contrat d'assurance GLOBAL INGENIERIE

Période de validité : du 01/01/2025 au 31/12/2025

SMABTP désigné l'assureur atteste que l'assuré désigné ci-dessus est titulaire d'un contrat d'assurance professionnelle GLOBAL INGENIERIE numéro H46460Z7302001 / 001 574101/28.

Bénéficiaire(nt) de la qualité d'assuré :

- Le souscripteur

1 - PERIMETRE DES MISSIONS PROFESSIONNELLES GARANTIES

1-1 Missions bénéficiant des garanties d'assurance de responsabilité décennale obligatoire et complémentaire, de responsabilité décennale pour les ouvrages non soumis à l'obligation d'assurance et des garanties de responsabilité civile

Seules les missions suivantes sont garanties par le présent contrat :

Néant

1-2 Missions bénéficiant des garanties d'assurance de responsabilité civile hors garanties d'assurance de responsabilité décennale obligatoire et complémentaire et de responsabilité décennale pour les ouvrages non soumis à l'obligation d'assurance

Seules les missions suivantes sont garanties par le présent contrat :

- Mission : Diagnostic Amiantedont les bâtiments industriels et la gestion DTA (diag technique amiante)**
Définition :

Repérage et diagnostic effectués dans le cadre de la réglementation en vigueur relative à la présence et à l'état de l'amiante dans les bâtiments et comprenant, le cas échéant, les prélèvements de matériaux pouvant contenir de l'amiante et l'analyse qualitative de ces prélèvements sous condition que cette analyse soit effectuée par un organisme compétent en microscopie optique en lumière polarisée ou maîtrisant toute autre méthode équivalente et assuré en responsabilité professionnelle pour ce type d'activité.
y compris bâtiments industriels.

- Mission : Diagnostic Déchets**
Définition :

Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition » (conformément au décret N° 2°11-610 du 31 mai 2011 et l'arrêté du 19 décembre 2011).

SMABTP, Société mutuelle d'assurance du
bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
RCS PARIS 775 684 764

Entreprises régies par le Code des assurances.

Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél. : + 33 (0)1 40 59 70 00 • smabtp.fr

SMAvie BTP, Société mutuelle d'assurance
sur la vie du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS PARIS 775 684 772

SMA SA, Société anonyme à
directoire et conseil de surveillance
au capital de 19 804 800 euros
RCS PARIS 332 789 296



SARDIAG S.A.R.L.U. – 15 rue du Prânet – ZA Le Velard 2 – 71370 OUROUX SUR SAONE

Tél : 03 85 47 45 91 – email : contact@sardiag.fr – www.sardiag.fr – N° SIRET : 501 003 024 00020

Diagnostics plomb et amiante : Avant travaux, démolition, vente, DTA, diagnostics amiante industriels, contrôle visuelle, CREP

N° assuré : H46460Z
N° contrat : 7302001 / 001 57410128
N° SIREN : 501003024
Attestation

3/3

Nature de la garantie	Montant de garantie
Dommmages corporels	8 000 000 euros par sinistre et par an
Dommmages matériels et immatériels France	2 000 000 euros par sinistre et par an
- dont dommages immatériels non consécutifs	500 000 euros par sinistre et par an
- dont dommages aux biens confiés	100 000 euros par sinistre et par an
Dommmages matériels et immatériels pour les pays limitrophes de la France	1 000 000 euros par sinistre et par an
- dont dommages immatériels non consécutifs	500 000 euros par sinistre et par an
- dont dommages aux biens confiés	100 000 euros par sinistre et par an
Limite pour tous dommages confondus d'atteinte à l'environnement y compris ceux ou liés à l'amiante	750 000 euros par sinistre et par an
Responsabilité environnementale (pour les dommages survenus pendant la période de validité de la présente attestation et constatés pendant cette même période)	100 000 euros par sinistre et par an

La présente attestation ne peut pas engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat précité auquel elle se réfère.

Fait à Paris,
le 28/11/2024

Le Directeur Général



SMA BTP, Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
RCS PARIS 775 684 764
Entreprises régies par le Code des assurances.
Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél. : + 33 (0)1 40 59 70 00 • smabtp.fr

SMA SA, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 19 804 800 euros
RCS PARIS 332 789 296

SMA Vie BTP, Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
RCS PARIS 775 684 772

N° assuré : H46460Z
N° contrat : 7302001 / 001 57410128
N° SIREN : 501003024
Attestation

2/3

- **Mission : Diagnostics techniques immobiliers hors amiantes compris diagnostics plomb avant travaux / démolition/ vente et location.**

Définition :

Mission relative au diagnostic techniques immobiliers hors amiantes réalisée dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur à l'exclusion de toute mission de maîtrise d'oeuvre.
y compris diagnostics plomb avant travaux / démolition/ vente et location.

- **Mission : Diagnostics HAP sur enrobé**

- **Mission : Contrôles visuels**

- **Mission : Sondages destructifs**

2 - GARANTIE D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION

La garantie objet du présent paragraphe s'applique :

- aux conséquences pécuniaires de la responsabilité incombant à l'assuré à l'occasion de l'exploitation de sa société pour l'exercice de son activité ;
- aux réclamations formulées pendant la période de validité de la présente attestation.

Nature de la garantie	Montant de garantie
Dommmages corporels	8 000 000 euros par sinistre
Dommmages matériels et immatériels	1 000 000 euros par sinistre
- dont dommages immatériels non consécutifs	500 000 euros par sinistre
- dont dommages aux biens des préposés	25 000 euros par sinistre

3 - GARANTIE D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Cette garantie a vocation à couvrir les dommages causés aux tiers relevant de la responsabilité civile professionnelle de l'assuré en dehors des dispositions relevant des articles 1792 et suivants du code civil relatifs à la garantie décennale traités aux paragraphes 2 et 3 ci-avant.

La garantie objet du présent paragraphe s'applique :

- aux missions professionnelles listées aux paragraphes 1-1 et 1-2 ci-avant ;
- aux réclamations formulées pendant la période de validité de la présente attestation.



SMA BTP, Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
RCS PARIS 775 684 764
Entreprises régies par le Code des assurances.
Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél. : + 33 (0)1 40 59 70 00 • smabtp.fr

SMA SA, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 19 804 800 euros
RCS PARIS 332 789 296

SMA Vie BTP, Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS PARIS 775 684 772



CERTIFICAT

DE COMPETENCES

Diagnosticteur immobilier certifié

DEKRA Certification certifie que Monsieur

Johann SARTORI

est titulaire du certificat de compétences N°DTI2167 pour :

Constat de risque d'exposition au plomb du 30/01/2023 au 29/01/2030
Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

Diagnostic amiante sans mention du 30/01/2023 au 29/01/2030
Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

Diagnostic amiante avec mention du 30/01/2023 au 29/01/2030
Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

Ces compétences répondent aux exigences de compétences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation de certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.



Yvan MAINGUY
Directeur Général
Le Plessis-Robinson, le 30/01/2023



Accréditation n° 4-0081
Portée disponible
sur www.cofrac.fr

Le non-respect des clauses contractuelles peut rendre ce certificat invalide

DEKRA Certification SAS – www.dekra-certification.fr
Immeuble La Boursidière – Porte I – Rue de la Boursidière – 92350 Le Plessis-Robinson – France

Groupe
PHYSITEK DevicesFabrication, Distribution
Assistance technique
Maintenance d'équipements
scientifiques

N° d'agrément ASN : F.620002

CERTIFICAT DE NON-FUITE
(LEAK TEST CERTIFICATE)

Ce document certifie que le matériel identifié ci-dessous est conforme et exempt de toute fuite ou contamination radioactive, il n'est en aucun cas un contrôle de réception au sens de l'article R4451-29 du code du travail, il vous appartient de faire réaliser ce contrôle dans les deux mois à partir de la réception de votre source.

Analyseur portable de fluorescence X
XLP

SOCIETE : SARDIAG VILLE : 71370 OUROUX SUR SAONE

Autorisation ASN n° : T710324

MATERIEL VERIFIE :Modèle : XLP
Numéro de série : 12394
Fabricant : Thermo Scientific NITON**APPAREIL DE MESURE UTILISE :**

Modèle : RAMION X N° de série : 2211-035 Fabricant : ROTEM Date de vérification : 15/12/2021

Modèle : RAM GENE-1 N° de série : 12811-824 Fabricant : ROTEM Date de vérification : 15/12/2021

REA	ACTIVITE MBq	DATE	N° DE SERIE SOURCE	MODELE	FABRICANT	NORMES
Cd-109	850	01/11/2022	V4-257	XFB3204	Eckert & Ziegler	NF-ISO 9978 ISO C64344

Les tests sont effectués selon les recommandations du fabricant NITON à l'aide d'une chiffonnette humide.

- ☒ Résultat de la mesure du prélèvement : < 0,185 Bq ou < 0,1 cp/s (Limites EURATOM < 3,7 Bq/cm²)
- ☒ Vérification d'ouverture et fermeture du volet d'obturation de la source
- ☒ Vérification du rayonnement source occultée (volet d'obturation fermé)

CONCLUSION : Le matériel vérifié ne présente aucune fuite détectable et peut être utilisé sans risque dans les conditions normales d'utilisation.

**CE CERTIFICAT, VALABLE UN AN, EST UN DOCUMENT OBLIGATOIRE
QUI DOIT ETRE CONSERVE ET PRESENTE A TOUS CONTROLES.**

Vérification effectuée le : 25/11/2022
Vérification effectuée par : Samuel CAVALIER

PROCHAINE VERIFICATION le : 25/11/2023

pour FONDIS ELECTRONIC :

R. Chibane

Personne Compétente en Radioprotection

P/O

FONDIS ELECTRONIC SAS
Capital 2 500 000 €
26 av. Duguy-Trouin
F 78001 VOISINS-LE-BRETONNEUX CEDEX
Tél : (0)1 30 57 33 25 - Fax : (0)1 30 57 33 25
SIRET : 501 003 024 00020
N° APE 15 428 583 637 - APE 4652Z

Fondis Electronic
26, avenue Duguy Trouin,
entrée D - CS 60507
78961 Voisins-le-Bretonneux CedexTél : +33 (0)1 34 52 10 30
Fax : +33 (0)1 30 57 33 25
E-mail : info@fondiselectronic.com
Site : https://www.physitek.fr

SAS au capital de 2 500 000 € - Siret 428 583 637 00031 - APE 4652Z - N° TVA : FR 15 428 583 637 - Lieu de juridiction : Versailles.





Eckert & Ziegler
Isotope Products

24937 Avenue Tibbitts
Valencia, California 91355

Tel 661•309•1010
Fax 661•257•8303

NOMINAL SOURCE CERTIFICATE

Customer: Eckert & Ziegler Isotope Products (SARL)
Purchase Order No.: PO-021398
Model No.: XFB-3
Catalog No.: CD93205/T0023M
Capsule Type: A3205-00
Active Diameter: 0.2" (5.08 mm)
Cover: 0.040" Beryllium
Backing: 0.005" Silver

Certificate Date: 2022-09-13
Quantity: 1
SS&DR No.: CA0406S112S
ISO/ANSI Classification: ANSI 77C43333
Special Form No.: USA/0336/S-96 Rev 12
Nuclide Half Life: 462.6 ± 0.7 days
Recommended Working Life: 2 years

Nuclide	Source No.	Activity	Radiation Output	Reference Date
Cd-109	V4-257	23.0 mCi (851 MBq)	Not Applicable	2022-11-01

Impurities: Not detected

Leak Test Information is on Reverse Side:

Remarks:

- This document uses the numerical convention where 1.000 = 1 and 1,000 = 10³.
- This document uses the date convention YYYY-MM-DD in accordance with ISO 8601.
- Nuclear data were taken from IAEA-TECDOC-619, 1991.
- ANSI classification is equivalent to ISO2919.

Scott Mah
Name

Signature

2022-09-13
Date

Notebook Page: 2278-73

ISO 9001 CERTIFIED

Medical Imaging Laboratory
24937 Avenue Tibbitts Valencia, California 91355

Industrial Gauging Laboratory
1800 North Keystone Street Burbank, California 91504



SARDIAG S.A.R.L.U. – 15 rue du Pranes – ZA Le Velard 2 – 71370 OIROUX SUR SAONE

Tél : 03 85 47 45 91 – email : contact@sardiag.fr – www.sardiag.fr – N° SIRET : 501 003 024 00020

Diagnostics plomb et amiante : Avant travaux, démolition, vente, DTA, diagnostics amiante industriels, contrôle visuelle, CREP